

SERVICE / DIVISION	Bureau des transactions et des investissements immobiliers / Transactions immobilières	No SD SD-2024-4034
OBJET	Recommander au conseil d'approuver la convention de règlement hors cour quant à l'indemnité définitive d'expropriation au locataire non résidentiel M. Paul Nguyen Ngoc A NH, dans le cadre de l'acquisition par voie d'expropriation du lot 4 202 507 du cadastre du Québec, avec bâtiment dessus érigé, situé aux 18-18B boulevard des Laurentides, nécessaire à des fins d'aménagement de la Promenade Plantée et de redéveloppement	
No dossier(s) interne(s) : AC-18-193/11 No LV : NE S'APPLIQUE PAS DISTRICT(S) : 05-Marigot Date CE souhaitée : 2024-08-07 Date CM souhaitée : 2024-08-13		
Actions : INDEMNITÉ <p style="text-align: center;">Demande d'achat : Oui CT requis : Oui</p> <p>Financement No Règlement L-12726-F Titre Règlement parapluie</p>		

SERVICE / DIVISION	Bureau des transactions et des investissements immobiliers / Transactions immobilières	No SD SD-2024-4034												
<p>DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)</p> <table border="0"> <tr> <td><u>Date</u></td> <td><u>No résolution</u></td> <td><u>Objet</u></td> </tr> <tr> <td>2024-02-06</td> <td>CM-20240206-173</td> <td>APPROBATION - ENTENTE RELATIVE À L'INDEMNITÉ PROVISIONNELLE D'EXPROPRIATION - LOT 4 202 507</td> </tr> </table> <p><u>Résumé</u> Sur recommandation du comité exécutif,</p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR : Christine Poirier APPUYÉ PAR : Sandra El-Helou</p> <p>et résolu à l'unanimité:</p> <p>d'approuver l'entente relative à l'indemnité provisionnelle d'expropriation au locataire non résidentiel à intervenir avec M. Paul Nguyen Ngoc A NH, au montant de 20 000 \$, concernant l'acquisition par voie d'expropriation du lot 4 202 507 du cadastre du Québec, avec bâtiment dessus érigé, situé aux 18-18B, boulevard des Laurentides, nécessaire à des fins d'aménagement de la Promenade Plantée et de redéveloppement;</p> <p>d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes.</p> <p style="text-align: center;">ADOPTÉ</p> <p>(SD-2023-6240)</p> <table border="0"> <tr> <td><u>Date</u></td> <td><u>No résolution</u></td> <td><u>Objet</u></td> </tr> <tr> <td>2022-11-01</td> <td>CM-20221101-969</td> <td>PROCÉDURES EN EXPROPRIATION - LOTS 4 202 504, 4 202 505, 4 202 507 ET P.4 202 508</td> </tr> </table> <p><u>Résumé</u> Sur recommandation du comité exécutif,</p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR : Christine Poirier APPUYÉ PAR : Sandra Desmeules</p> <p>et résolu à l'unanimité:</p> <p>d'autoriser l'acquisition de gré à gré ou par voie d'expropriation des lots 4 202 504, 4 202 505 et 4 202 507 du cadastre du Québec, avec bâtiments dessus érigés, situés aux 18-18B, 24-26 et 28-30, boulevard des Laurentides, ainsi qu'une partie du lot 4 202 508 dudit cadastre, d'une superficie totale de 1 858,2 mètres carrés, nécessaires à des fins d'aménagement de la Promenade Plantée et de redéveloppement;</p> <p>d'autoriser le Service des affaires juridiques à entreprendre les procédures en expropriation et à déposer l'indemnité provisionnelle requise par la Loi sur l'expropriation concernant l'acquisition desdits lots, le tout tel que montré et décrit aux plan et description technique préparés par M. François Beauséjour, arpenteur-géomètre, le 30 août 2018 sous le numéro 6696 de ses minutes, et à offrir aux expropriés les sommes ci-après énumérées, représentant l'évaluation municipale en vigueur au rôle triennal 2022-2023-2024 (facteur comparatif de 1.00) ainsi qu'un montant de 500 \$ pour troubles et ennuis par partie expropriée:</p> <p>A) Sanon Pel et Alexson Sanon Pel 599 000 \$ lot: 4 202 504 superficie: 546,3 mètres carrés (AC-18-193/08);</p> <p>B) Anh Tuan Ngo 575 900 \$ lot: 4 202 505 superficie: 494,2 mètres carrés (AC-18-193/09);</p> <p>C) Giuseppina Cucuzzella 368 000 \$ lot: 4 202 507 superficie: 481,2 mètres carrés (AC-18-193/11);</p> <p>D) 4382315 Canada inc. 198 776 \$ lot: P.4 202 508 superficie: 336,5 (AC-18-193/12);</p> <p>aux montants ci-dessus mentionnés s'ajoutent les taxes si applicables.</p> <p style="text-align: center;">ADOPTÉ</p>			<u>Date</u>	<u>No résolution</u>	<u>Objet</u>	2024-02-06	CM-20240206-173	APPROBATION - ENTENTE RELATIVE À L'INDEMNITÉ PROVISIONNELLE D'EXPROPRIATION - LOT 4 202 507	<u>Date</u>	<u>No résolution</u>	<u>Objet</u>	2022-11-01	CM-20221101-969	PROCÉDURES EN EXPROPRIATION - LOTS 4 202 504, 4 202 505, 4 202 507 ET P.4 202 508
<u>Date</u>	<u>No résolution</u>	<u>Objet</u>												
2024-02-06	CM-20240206-173	APPROBATION - ENTENTE RELATIVE À L'INDEMNITÉ PROVISIONNELLE D'EXPROPRIATION - LOT 4 202 507												
<u>Date</u>	<u>No résolution</u>	<u>Objet</u>												
2022-11-01	CM-20221101-969	PROCÉDURES EN EXPROPRIATION - LOTS 4 202 504, 4 202 505, 4 202 507 ET P.4 202 508												

SERVICE / DIVISION	Bureau des transactions et des investissements immobiliers / Transactions immobilières	No SD SD-2024-4034
(SD-2022-4838)		
<p>CONTEXTE / JUSTIFICATIONS</p> <p>Il s'agit d'un projet qui s'inscrit dans le cadre du projet «Réaménagement du boulevard des Laurentides entre le boulevard Cartier et le Pont Viau, aménagement de la Promenade Plantée et le prolongement de la rue Labelle (PUS Cartier)» prévu au programme triennal d'immobilisations du Service de l'ingénierie.</p> <p>ATTENDU QUE par sa résolution CM-20221101-969, le conseil municipal autorisait l'acquisition de gré à gré ou par voie d'expropriation du lot 4 202 507 du cadastre du Québec, avec bâtiment dessus érigé, situé aux 18-18B boulevard des Laurentides, nécessaire à des fins d'aménagement de la Promenade Plantée et de redéveloppement;</p> <p>ATTENDU QU'un avis d'expropriation a été publié le 26 janvier 2023 sous le numéro 27 823 983 du Bureau de la publicité des droits, circonscription foncière de Laval;</p> <p>ATTENDU QU'il s'agit d'un immeuble à vocation commerciale et que suivant l'avis d'expropriation, l'exproprié a déclaré 2 locataires non résidentiels occupant l'immeuble exproprié;</p> <p>ATTENDU QUE par sa résolution CM-20240206-173, le conseil municipal approuvait l'entente relative à l'indemnité provisionnelle d'expropriation au locataire non résidentiel à intervenir avec M. Paul Nguyen Ngoc A NH, au montant de 20 000 \$, concernant l'acquisition par voie d'expropriation du lot 4 202 507 du cadastre du Québec, avec bâtiment dessus érigé, situé aux 18-18B, boulevard des Laurentides, nécessaire à des fins d'aménagement de la Promenade Plantée et de redéveloppement;</p> <p>ATTENDU QUE le Bureau des transactions et des investissements immobiliers (BTII) et le Service des affaires juridiques vous informent avoir conclu une entente hors cour avec le locataire, M. Paul Nguyen Ngoc A NH, relative à l'indemnité définitive d'expropriation, et ce, au montant de 27 500 \$, lequel montant n'excède par la valeur estimée en date du 26 janvier 2023 par le BTII;</p> <p>ATTENDU QUE cette entente représente un excédent de 7 500 \$ de l'indemnité provisionnelle de 20 000 \$, telle qu'apparaissant à la résolution CM-20240206-173;</p> <p>ATTENDU QU'une fois cette entente approuvée par les autorités municipales, un avis de règlement hors cour sera signé par l'exproprié et produit au dossier du Tribunal administratif pour ce locataire;</p> <p>ATTENDU QUE ce montant représente un règlement complet et final découlant des procédures en expropriation à l'égard du locataire M. Paul Nguyen Ngoc A NH.</p>		
<p>IMPACTS MAJEURS</p> <p>NE S'APPLIQUE PAS</p>		
<p>ASPECTS FINANCIERS</p> <p>Le présent investissement de 7 500 \$ (exempt de taxes) s'inscrit dans le cadre du projet « Réaménagement du boul. des Laurentides entre boul. Cartier et le Pont Viau, aménagement de la Promenade Plantée et le prolongement de la rue Labelle (PUS Cartier) » pour lequel un montant de 19 478 000 \$ est prévu au PTI dont 2 005 000 \$ en 2024. Financement : Règlement d'emprunt L-12726-F.</p>		
<p>CULTURE</p> <p>NE S'APPLIQUE PAS</p>		
<p>CALENDRIER / ÉTAPES SUBSÉQUENTES</p> <p>NE S'APPLIQUE PAS</p>		
<p>CADRE NORMATIF</p> <p>NE S'APPLIQUE PAS</p>		
<p>REMARQUE(S)</p>		

SERVICE / DIVISION	Bureau des transactions et des investissements immobiliers / Transactions immobilières	No SD SD-2024-4034				
<p>EN CONSÉQUENCE, IL Y AURAIT LIEU</p> <p>de recommander au conseil d'approuver la majoration de 7 500 \$ de l'indemnité prévue pour le locataire non résidentiel M. Paul Nguyen Ngoc A NH, dans le cadre de l'acquisition par voie d'expropriation du lot 4 202 507 du cadastre du Québec, avec bâtiment dessus érigé, situé aux 18-18B boulevard des Laurentides, nécessaire à des fins d'aménagement de la Promenade Plantée et de redéveloppement.</p> <p>de recommander au conseil d'approuver la convention de règlement hors cour quant à l'indemnité définitive d'expropriation au locataire non résidentiel M. Paul Nguyen Ngoc A NH, au montant de 27 500 \$, dans le cadre de l'acquisition par voie d'expropriation du lot 4 202 507 du cadastre du Québec, avec bâtiment dessus érigé, situé au 18-18B boulevard des Laurentides, nécessaire à des fins d'aménagement de la Promenade Plantée et de redéveloppement;</p> <p>d'autoriser le Service des affaires juridiques à produire aux dossiers du Tribunal administratif du Québec, section des affaires immobilières, tous les documents requis pour donner effet à l'entente signée avec le locataire non résidentiel quant à l'indemnité définitive d'expropriation;</p> <p>d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes.</p> <p>(CT:1810828)</p> <p>d'approuver une dépense de 7 500 \$ prise à même les sommes disponibles au Règlement L-12726-F pour défrayer l'indemnité définitive d'expropriation au locataire non résidentiel M. Paul Nguyen Ngoc A NH, dans le cadre de l'acquisition par voie d'expropriation du lot 4 202 507 du cadastre du Québec, avec bâtiment dessus érigé, situé au 18-18B boulevard des Laurentides, nécessaire à des fins d'aménagement de la Promenade Plantée et de redéveloppement;</p> <p>au montant ci-dessus mentionné s'ajoutent les taxes si applicables.</p> <p>d'autoriser le Service des finances à financer à même les fonds disponibles au Règlement L-12726-F un montant de 7 500 \$, exempt de taxes, sur un terme de 20 ans, pour défrayer l'indemnité définitive d'expropriation au locataire non résidentiel M. Paul Nguyen Ngoc A NH, dans le cadre de l'acquisition par voie d'expropriation du lot 4 202 507 du cadastre du Québec, avec bâtiment dessus érigé, situé au 18-18B boulevard des Laurentides, nécessaire à des fins d'aménagement de la Promenade Plantée et de redéveloppement.</p>						
CERTIFICATION						
<p>Numérotation des finances : 1810828 Coût estimé affectant l'année en cours : 7 500,00 \$ CM requis :Oui</p> <p>Annotation(s)</p> <p>Seulement la première recommandation est requise au CM.</p> <p>Je certifie qu'il y a des crédits disponibles pour effectuer la dépense ci-haut décrite se rapportant à l'année en cours.</p> <table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td style="width: 50%; text-align: center; border-top: 1px solid black;"> LEFEBVRE, Madame LISON (54347) </td> <td style="width: 50%; text-align: center; border-top: 1px solid black;"> 2024-08-02 </td> </tr> <tr> <td style="width: 50%; text-align: center;"> Trésorier </td> <td style="width: 50%; text-align: center;"> AN - MS - JR </td> </tr> </table>			LEFEBVRE, Madame LISON (54347)	2024-08-02	Trésorier	AN - MS - JR
LEFEBVRE, Madame LISON (54347)	2024-08-02					
Trésorier	AN - MS - JR					